

Tous les formulaires nécessaires à mon retour  
sont disponibles au téléchargement sur notre site :  
[www.secuspm.com](http://www.secuspm.com) > «Affiliation et ouverture de droits»

## les liens utiles RAMQ :

Informations assurance maladie Québec :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie>

Informations sur les services couverts au Québec :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/informer-services-couverts>

Informations sur les remboursements :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/demander-remboursement-services-recus-hors-quebec>

Informations sur les soins couverts hors Québec et les taux de  
remboursement correspondants :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec/connaitre-services-couverts-hors-quebec>

Professionnels offrant des services couverts par la RAMQ :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/professionnels-offrant-services-couverts>

Pour s'inscrire au Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) :

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/trouver-medecin-famille>

Régie de  
l'assurance maladie

Québec



## UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?

- ▶ N'hésitez pas à contacter notre service  
**Accueil - Affiliation** en téléphonant au **41 15 70**  
Ou en écrivant à [accueil.cps@secuspm.com](mailto:accueil.cps@secuspm.com)  
pour poser vos questions
- ▶ Vous trouvez également des informations  
complémentaires sur [www.secupm.com](http://www.secupm.com)



Scannez-moi



Caisse de  
PRÉVOYANCE SOCIALE  
Saint-Pierre et Miquelon

Service Accueil - Affiliation  
Angle des Bds Colmay et Thélot • BP : 4220  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

[secuspm.com](http://secuspm.com)



Caisse de  
PRÉVOYANCE SOCIALE  
Saint-Pierre et Miquelon



Je poursuis des études  
au Québec

Mes démarches pour une couverture  
maladie optimale

[secuspm.com](http://secuspm.com)



## Ma protection dépend de mon lieu d'études

Je dois être affilié(e) à un organisme de sécurité sociale pour que mes frais de santé soient pris en charge (médicaments, consultations médecin, hospitalisation...), il faut être affilié(e) à un organisme de sécurité sociale (CPS à Saint-Pierre et Miquelon, RAMQ au Québec...). Ma caisse d'affiliation dépendra de ma situation.

## Avant mon départ au Québec

- 1 Je prends contact avec le service Accueil-Affiliation de la CPS pour compléter le « **Formulaire Départ de l'Archipel** ».
- 2 Je demande l'établissement d'un formulaire de coordination des régimes « **SE 401-Q-102** » avec ma lettre d'acceptation du Cégep ou de l'université à l'appui.
- 3 Dès que je le reçois, je transmets mon certificat de scolarité à la CPS [accueil.cps@secuspm.com](mailto:accueil.cps@secuspm.com)

## À mon arrivée au Québec

- 1 Je m'inscris à la RAMQ : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/inscrire>
- 2 Je prends connaissance de l'étendue et du niveau de prise en charge des soins par la RAMQ.
- 3 J'effectue les démarches pour m'inscrire sur la liste d'attente du Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/trouver-medecin-famille>  
En procédant ainsi, je suis assuré(e) d'être suivi(e) par un médecin traitant qui offre des «services couverts» par la RAMQ.
- 4 Je me renseigne sur l'opportunité et la pertinence de souscrire à une assurance privée complémentaire, la prise en charge de la RAMQ étant limitée :
  - pour connaître les offres en terme d'assurances complémentaires : <https://oapcanada.ca/assurance/choisir-une-assurance>



Avant de procéder à une consultation ou à tout autre soin médical, je m'assure que les soins soient couverts par la RAMQ. Pour plus d'informations, je consulte la page de la RAMQ : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/professionnels-offrant-services-couverts>

**Bon à savoir** : les cliniques des campus universitaires participent aux « services couverts ».

## À mon retour sur l'archipel pour les vacances scolaires / séjour temporaire

- 1 Je reste affilié(e) à la RAMQ pendant mon séjour à SPM : je fais l'avance des frais pour me faire rembourser par la RAMQ. Je complète le « **Formulaire Demande de Remboursement** » en joignant les factures originales acquittées, ou bien un reçu de carte de crédit mentionnant le nom de l'hôpital ou du professionnel de santé : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/2901>  
Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de transmettre la fiche de renseignements à la CPS.



En cas de soins urgents dans l'Archipel ou bien de frais de santé coûteux (coût supérieur à 250€), je peux donner procuration à la CPS pour réaliser les démarches liées au règlement de la facturation : <https://www.medipac.com/UserFiles/files/quebec-claim-form-power-of-attorney-fr.pdf>.

Quelle que soit ma situation, je me rapproche de la CPS pour connaître les démarches à réaliser en cas de soins programmés et en cas de soins urgents.

- 2 Si je travaille pendant mon séjour à SPM je suis assuré(e) par la CPS dès le dépôt de la déclaration préalable à l'embauche par mon employeur. Je transmets la fiche de renseignements à la CPS
- 3 À la fin de mon séjour dans l'archipel, j'informe la CPS de ma date de départ, en complétant et en transmettant le « **Formulaire étudiants Départ de l'Archipel** ».